

FIGURE 4.1 DÉFINITION DE L'EXERCICE DE LA DIÉTÉTIQUE ÉTABLIE PAR L'ODO

« Exercer la diététique consiste à accomplir des activités rémunérées ou non rémunérées pour lesquelles les membres utilisent des connaissances, des compétences et un jugement particuliers en alimentation et nutrition, pendant :

- l'évaluation de la nutrition liée à l'état de santé et aux troubles de particuliers et de populations;
- la gestion et la prestation de thérapie nutritionnelle pour traiter des maladies;
- la gestion de systèmes d'alimentation; le renforcement de la capacité des particuliers et des populations à promouvoir, maintenir et restaurer la santé ainsi que de prévenir les maladies par des moyens nutritionnels et connexes;
- la gestion, l'éducation ou le leadership qui contribuent à l'amélioration et à la qualité des services de diététique et de santé ».

Afin de clarifier le sujet, voici les activités comprises dans l'exercice de la diététique :

- Évaluer l'état nutritionnel dans des cadres cliniques afin de fournir des modèles de menu, des conseils nutritionnels et dresser des régimes thérapeutiques pour gérer ou traiter des maladies ou des troubles liés à la nutrition.
- Évaluer, promouvoir, protéger et améliorer la santé et la prévention des troubles liés à la nutrition dans les populations en utilisant des méthodes de promotion de la santé de la population et de santé en général, ainsi que des stratégies axées sur les interactions entre les déterminants de la santé, la salubrité des aliments et la santé en général.
- Gérer l'alimentation et des services de gestion et concevoir des procédés de services alimentaires dans des hôpitaux et d'autres établissements de santé, des écoles, des universités et des entreprises.
- Effectuer de la recherche, de la conception de produit, du marketing de produits et de l'éducation des consommateurs afin de concevoir, promouvoir et commercialiser des aliments et des produits nutritionnels ainsi que des produits pharmaceutiques liés aux troubles de la nutrition ou à la santé nutritionnelle.
- Évaluer la conformité des foyers de soins de longue durée aux normes du ministère de la Santé et des Soins de longue durée concernant la nutrition et l'hydratation des pensionnaires.
- Élaborer ou promouvoir une politique sur l'alimentation et la nutrition.
- Enseigner la nutrition, la chimie alimentaire ou l'administration de services alimentaires à des étudiants en diététique, aux membres de l'industrie alimentaire et de l'hôtellerie ou à d'autres fournisseurs de soins.
- Planifier et accomplir de la recherche en alimentation et nutrition.
- Communiquer des renseignements sur l'alimentation et la nutrition dans n'importe quel format imprimé, à la radio, à la télévision, sur vidéo, sur Internet ou dans un format multimédia.
- Gérer, superviser ou assurer directement la qualité des employés de première ligne qui entrent en jeu dans n'importe laquelle des pratiques de l'exercice de la diététique citées ci-dessus.

Les activités suivantes n'entrent pas dans l'exercice de la diététique :

- Occuper un poste sans lien avec la diététique (p. ex., vice-président ou administrateur d'un hôpital ou d'un autre organisme).
- Occuper un poste portant uniquement sur la gestion des ressources humaines, la technologie de l'information ou la gestion des risques.
- Effectuer des ventes ou du marketing de produits pharmaceutiques qui n'ont aucun lien avec la nutrition.
- Évaluer les procédés d'un organisme en vue de répondre aux normes d'agrément.